

N° de dossier

.....

**NE PAS FAIRE DE RÉSERVATION DIRECTEMENT AUPRÈS DE COMPLÉTUDE
À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT A L'APAS-BTP**

Identité (titulaire de la Cartapas et/ ou de la CUA (Code Unique APAS))

N° CARTAPAS et/ou de de la CUA (ou copie du dernier bulletin de salaire) :

Cartapas :

CUA :

NOM M., Mme : Prénom : Date de naissance : / /

Agissant en qualité de : Père Mère Tuteur Grand-Parent

Adresse

Code Postal : Ville

N° tél. dom : N° portable :

E-mail :

STAGES INTENSIFS COURS PARTICULIERS (cochez la formule choisie)

EN REGION PARISIENNE

	ENFANT 1	ENFANT 2	ENFANT 3
Nom			
Prénom			
Sexe (M ou F)			
Né(e) le	_ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _
Date du stage			
Classe			
Nbre de matière (cochez 1 ou 2)	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>

REGLEMENT - ASSURANCE ANNULATION

Règlement : par chèque bancaire à l'ordre de APAS-BTP par carte bancaire

J'autorise APAS-BTP à débiter ma carte bancaire pour un montant de €

Oui, je souscris à l'assurance annulation APAS-BTP. La prime est égale à 1,50% du montant brut du séjour et sera entièrement retenue sur le montant de l'acompte versé.

Non, je ne souscris pas à l'assurance annulation APAS-BTP.

Fait à : le :

Signature obligatoire :

L'assurance doit être impérativement souscrite au moment de la réservation.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales, ainsi que des conditions de l'assurance annulation et des conditions particulières de vente de l'APAS BTP et les avoir acceptées.

Tout bulletin doit être accompagné :

- 1 - Totalité du montant des stages ou cours à régler au moment de la réservation.
- 2 - Copie du dernier bulletin de salaire (si vous n'êtes pas titulaire de la Cartapas ou d'un CUA en cours de validité).
- 3 - Copie intégrale de votre avis d'imposition 2023 (revenus 2022).
- 4 - Questionnaire Complétude → contactez l'un de nos points de contact.

L'APAS-BTP vous retournera intégralement ce versement si votre demande ne peut pas être satisfaite.

TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'APAS-BTP s'engage à traiter ces données personnelles dans le respect de la Réglementation applicable en matière de Données personnelles et en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des Données personnelles et de la libre circulation des données, ainsi que la Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles (« Réglementation sur les Données Personnelles »). Les personnes concernées bénéficient ainsi d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données les concernant.